

# MOTO-CLUB PARCHEMINS - LA RANDOCCITANE

Le moto-club « PARCHEMINS » organise une randonnée tout-terrain le **10 décembre 2017** à **LA TOUR BLANCHE CERCLES (24)**. Le matin, une boucle de 80 km environ, facile ; sera suivie d'un repas et d'une boucle plus courte et technique l'après-midi.

## ENGAGEMENT

Nom prénom : .....

Adresse : .....

N° Téléphone : ..... Club : .....

Moto : .....n° : .....

N° de Permis : .....date .....

Cie d'assurance et n° de contrat : .....

Montant de l'engagement et repas du midi : 45 euros x ..... = .....

Repas accompagnateur : 15 euros x ..... = .....

**Total .....\***

\*Règlement par chèque à l'ordre du « **MC PARCHEMINS** »

Retour de cet engagement avant le **01 décembre 2017** à Francis DELORD, 7 rue des Garennes 24320 LA TOUR BLANCHE – Une annulation **non justifiée**, après le 01/12/2017, ne donnera pas lieu au remboursement. Seules seront enregistrées les inscriptions complètes : Ce **bulletin d'engagement** renseigné et signé, le **chèque**, copie des **permis de conduire** attestation **d'assurance** et **certificat d'immatriculation**, une **enveloppe pré-timbrée** à votre nom et adresse pour retour de confirmation.

Les mineurs seront acceptés **seulement** s'ils sont encadrés durant tout le parcours par un parent, tuteur ou représentant légal, participant lui aussi à la randoccitane, Ils seront placés sous la responsabilité de cet encadrant autorisé qui s'engagera par écrit quant à sa responsabilité du dit mineur,

**Rendez-vous le 10 décembre 2017 à la salle polyvalente de la TOUR BLANCHE (24) :**

**08h00-09h00 : Contrôle des documents administratifs originaux (assurance, permis de conduire, carte grise) et la confirmation d'engagement,**

**Contrôle technique des motos. (pneus, éclairage, pot d'échappement en bon état, plaque d'immatriculation, leviers).**

**09h00 : Départ - Les motos non conformes ne prendront pas le départ.**

## VOTRE ENGAGEMENT IMPOSE LE RESPECT DES RÈGLES SUIVANTES :

- Cette randonnée n'est pas une compétition. Ni classement, ni chronométrage,
- Rester impérativement sur le parcours fléché, pas de contre sens, **hors piste interdit**,
- Adopter un comportement **courtois** et **respectueux** vis à vis des autres randonneurs, des riverains et de leur propriété privée. Respecter les **sites naturels** et les **cultures**.
- Application rigoureuse du code de la route, notamment dans la traversée **des villages à allure lente**,
- Maintenez votre véhicule conforme, propre (plaques) et silencieux. **Port permanent obligatoire** des équipements de sécurité homologués du pilote.(casque,gants,bottes,lunettes)
- Observer les décisions des organisateurs qui pourront modifier le parcours au cours de la journée.
- Le comportement inadapté d'un participant entraînera son exclusion immédiate, définitive et sans remboursement, L'éventuelle consommation d'alcool doit respecter les règles du code de la route,
- Le passage sur le parcours est autorisé **seulement** le 10 décembre 2017. **GPS interdit**,
- Chaque participant renonce à toutes les formes de poursuites à l'encontre du MC PARCHEMINS, des organisateurs, des propriétaires de terrains utilisés ainsi que des communes traversées en cas de dommage corporel ou matériel.

**Par ma signature de cet engagement, je confirme ma participation et le respect scrupuleux des règles ci-dessus.**

**« lu et accepte les conditions ci-dessus »** (mention manuscrite)

**DATE**

**SIGNATURE**